

Justificatif d'absence pour les Cours Interentreprises (CIE)

Formation: ASSC ASE ASA GEI EEI
Année de formation : 1ère année □ 2º année □ 3º année □
Concerne:
Cours interentreprises :
Date : Durée de l'absence : ☐ journée complète ☐ partielle (durée)
Coordonnées de l'apprenti(e):
Prénom : Nom :
Tél. privé :
Institution formatrice:
Adresse NPA / Localité :
Motif de l'absence :
Extrait du règlement des cours interentreprises (CIE) 4. Absences
En cas d'impossibilité justifiée pour l'apprenti(e) de fréquenter les cours, l'absence doit être communiquée par mail au secrétariat de l'OrTra SSVs info@ortrassvs.ch avant le début des cours. Le formulaire « Justificatif d'absence pour les cours interentreprises (CIE) » disponible sur le site de l'OrTra SSVs www.ortrassvs.ch signé par le responsable de formation et un certificat médical (en cas d'absence due à une maladie ou un accident) devront ensuite être envoyés au secrétariat de l'OrTra SSVs (Av. du Généra Guisan 1 - Case postale – 3960 Sierre).
En cas d'absence <i>justifiée</i> (raisons graves), l'apprenti(e) suivra un cours de rattrapage programmé à une autre date, éventuellement un samedi.
En cas d'absence non justifiée, une facture supplémentaire sera établie pour le cours de rattrapage.
Selon les directives, l'apprenti(e) qui n'a pas suivi tous les cours interentreprises n'est pas autorisé(e) à s'inscrire à l'examen final de fin d'apprentissage.
Par sa signature, le responsable de formation atteste l'absence (complète ou partielle) de l'apprenti(e).
Timbre de l'entreprise :
Date: Signature formateur(trice) en entreprise:
Ce justificatif doit être envoyé au secrétariat de l'OrTra SSVs :

150 9001 São Cer

Av. du Général Guisan 1 - Case postale - 3960 Sierre ou par mail à info@ortrassvs.ch